

COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2019

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2019 – 19H00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean-Claude REVEAU – Président le 21 janvier 2019, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Jean-Philippe GRIFFON
ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY-LA-RIVIERE	Laëtitia KOUMAH
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN
	Alexis LE CALVE
BRIERES-LES-SELLES	Sylvie JOUARD
	Michel ROULAND
CHALO-SAINT-MARS	Patrice LAPORTE
CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN
	Béatrice THOMAS
FONTAINE-LA-RIVIERE	Jean-Benoît DE VERICOURT
GUILLEVAL	Yves ABATE
MORIGNY-CHAMPIGNY	Karine NEIL
ORMOY-LA-RIVIERE	Jean-Claude REVEAU
PUSSAY	Grégory COURTAS
SACLAS	Agnès GRAVIS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Marie-Pascale DAILLOUX
SAINT HILAIRE	Bernard LEPRINCE
	Aurélien MILLORY

CCEJR

LARDY	Hugues TRETON
-------	---------------

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude REVEAU, président, à 19h05.

Point n° 1 – nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Jean-Philippe GRIFFON de la commune de ABBEVILLE-LA-RIVIERE comme secrétaire de séance.

Point n°2 : Approbation du compte rendu du comité syndical du 16 novembre 2018

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 10 octobre 2018 et sont invités à venir signer le registre en fin de séance.

Point n°3 : tarification des DDS déposés en éco-centres

Le président explique que par courrier en date du 10 janvier 2019 le SIREDOM nous informait d'une hausse des coûts de traitement des DDS (Déchets Diffus Spécifiques : produits à base d'hydrocarbures, colles, produits chimiques comme acides ou ammoniac, solvants, colorants, ...). Les DDS sont déposés en déchèterie et le coût de leur traitement passe de zéro à 888,10€ HT la tonne à compter du 12 janvier car l'éco-organisme éco-DDS n'a pas pu bénéficier du renouvellement de son agrément. Cette prestation étant gratuite jusqu'à maintenant, nous n'avons pas d'informations sur les tonnages réels des années précédentes.

Monsieur ROULAND de la commune de BRIERES-LES-SELLES signale que la situation est en cours de régularisation.

Point n°4 : rapport d'orientation budgétaire 2019

COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2019

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de plus de 10 000 habitants et comportant en son sein une commune de 3 500 habitants et plus, le président doit présenter dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés dans l'article D2312-3 du CGCT créé par le décret 2016-841 du 24 juin 2016, dont l'objet est la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Le président laisse la parole à Monsieur TRETON, 1^{er} vice-président délégué aux finances, qui procède à la lecture du rapport d'orientation budgétaire 2019.

Le président informe l'assemblée que même si le nombre d'abonnés au service augmente, le nombre de bacs pucés est quant à lui en baisse. Cette situation est due aux efforts faits sur la qualité et la quantité du tri. Selon une étude réalisée et présentée par la CAESE, le SEDRE est le meilleur trieur et le territoire où le coût de gestion des déchets est le moins cher de la CAESE.

Le président signale aussi que la situation financière du SEDRE est stable et assainie. Cela nous a permis de finir l'année avec un excédent et ainsi de prendre à notre charge les 2/3 de la hausse de la facturation du SIREDOM prévue pour 2019.

Monsieur LAPORTE de la commune de CHALO-SAINT-MARS note que malheureusement 2 gros postes de dépenses dépendent du SIREDOM et on ne sait pas l'évolution de leurs tarifs dans les années à venir.

Le président lui répond qu'en effet, une hausse de la TGAP est prévue dans les années à venir : taxe multipliée par 2 sur l'incinération et par 5 sur l'enfouissement. Il signale qu'une baisse du taux de TVA à 5% a été demandée mais n'a pas encore été mise en place.

Après en avoir délibéré les membres du comité approuvent le ROB 2019 à l'unanimité.

Point n°5 : Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Conformément au CGCT, la présentation du rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat dont le comité prend acte par une délibération spécifique.

19h35 : départ de Monsieur Grégory COURTAS de la commune de Pussay

Point n°6 : tarif de mise à disposition occasionnelle de benne à déchets par notre collecteur

Le président informe l'assemblée qu'en cas de besoin et sur demande écrite, la SEMAER met à disposition des bennes à déchets (30 m³) sur les communes qui le souhaitent pour des prestations ponctuelles. Cette prestation sera facturée 719€ HT/benne sur 2019, frais de traitement inclus.

Point n°7 : Projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Ile-de-France

Conformément à l'article R.541-22 du Code de l'environnement, notre avis est sollicité sur le PRPGD de la région Ile-de-France. Vous trouverez le projet de PRPGD, son rapport environnemental ainsi que l'ensemble des documents afférents à l'exercice de planification sur le site dédié :

http://espaceprojets.iledefrance.fr/jahia/Jahia/planification_dechets/site/projets/pid/6664

Au vu du nombre de pages du document, le président propose le report de cette étude au prochain comité afin que chacun puisse étudier librement le document.

Questions diverses

Le président explique que le SEDRE a un stagiaire pour une durée de 4 semaines. Ce stage est non rémunéré mais au vu du travail fourni il propose de lui donner une gratification. Après en avoir débattu, les membres du comité approuvent à l'unanimité le versement d'une gratification de 200€.

Mr ROULAND demande s'il serait possible de fournir des cartes aux collecteurs lors de la distribution des calendriers en fin d'année afin de pouvoir les identifier. Le président lui répond que cela dépend de la société de collecte et que le SEDRE se rapprochera de la SEMAER afin de voir avec eux.

Fin de séance à 20h00